

Département des Hautes-Alpes
Mairie de

EOURRES 05300

& fax 04 92 65 20 49
Email : mairie.eourres@wanadoo.fr

Permanences : mardi & jeudi matin

**ARRETE N° 2017-8 PORTANT SUR OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
EOURRES**

Le Maire de la commune de EOURESS,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-9 et suivants et R 123-19 ;
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-19 ainsi que
les articles R123-1 à R123-46,
Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes
publiques et à la protection de l'environnement ;
Vu la délibération en date du 15 Novembre 2016 ouvrant le projet d'élaboration du
Plan Local d'Urbanisme
Vu les pièces du dossier du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme
Vu les avis des différentes personnes publiques consultées
Vu le courrier du Tribunal Administratif de Marseille nommant M. JAUME Alain en tant
que commissaire enquêteur du 16/06/2017

ARRETE

Article 1 : Objet et date de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet d'élaboration du
plan local d'urbanisme de la commune de EOURESS arrêté le 15 Novembre 2016 pour
une durée de 31 jours à compter du 26 juillet 2017,

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

M JAUME Alain , agriculteur à la retraite , désigné en tant que commissaire enquêteur
par le Tribunal Administratif de Marseille ,
Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

**Article 3 : Durée de l'enquête publique et modalité de mise à disposition du
dossier au public,**

Les pièces du dossier , ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et
paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Eourres les
Mardis et Mercredis de 9h à 12h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à la Mairie,

Article 4 : recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le Mercredi 26 juillet, le Mardi 29 août et le Mercredi 9 août de 9h à 12h,

Article 5 :clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévue, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à Mme le Maire de la Commune de Eourres le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées

Article 6 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressé à M,le Préfet des Hautes Alpes ainsi qu'à M, le Président du Tribunal Administratif de Marseille, Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la Mairie et sur le site internet de la commune pendant 1 an.

Article 7 : Mesure de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête au public sera affiché, d'une part, à la porte de la Mairie et d'autre part, quinze jours avant le début de celle-ci dans les journaux suivants :

Alpes et Midi et le Dauphiné Libéré

Une copie des avis publiées dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête,

Article 8 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à

- M. le Préfet des Hautes Alpes
- M.le Président du Tribunal Administratif de Marseille
- M.le Commissaire Enquêteur

FAIT À EOURES, le 06/07/2017

Le Maire
Caroline YARRE

